

Avis public
Tenue des séances ordinaires

Tenue des séances ordinaires 2024

À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, avis est, par la présente, donné par la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière :

- Que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a adopté le calendrier des séances ordinaires de l'année 2024 lors de la séance ordinaire tenue le mardi 10 octobre 2023 ;
- D'adopter le calendrier des séances de l'année 2024 suivant :
 - Mardi 23 janvier 2024
 - Mardi 13 février 2024
 - Mardi 12 mars 2024
 - Mardi 16 avril 2024
 - Mardi 14 mai 2024
 - Mardi 11 juin 2024
 - Mardi 16 juillet 2024
 - Mardi 20 août 2024
 - Mardi 17 septembre 2024
 - Mardi 15 octobre 2024
 - Mardi 12 novembre 2024
 - Mardi 17 décembre 2024
- Que les séances ordinaires du conseil municipal se déroulent au bâtiment de service du Parc des Saphirs, situé au 175, rue Kildare de Sainte-Brigitte-de-Laval, à 19 h.

Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 25^e jour de janvier de l'an 2024



La conseillère juridique aux affaires municipales et greffière
Me Catherine Roy

Certificat de publication

Je soussignée, Me Catherine Roy, conseillère juridique aux affaires municipales et greffière de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, certifie que j'ai publié le présent avis :

- Sur le site Internet de la Ville, le 25 janvier 2024.
- À la mairie, le 25 janvier 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25^e jour du mois de janvier de l'an 2024

Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 25^e jour de janvier de l'an 2024



La conseillère juridique aux affaires municipales et greffière
Me Catherine Roy